

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2150

3 novembre 2009

SOMMAIRE

AWSG Limited	103172	Intelligent Engineering S.à r.l.	103190
Azimmo S.A.	103180	Investments PA S.à r.l.	103198
Bevington Sarl	103178	Julius Baer Multiselect Advisory	103162
Cambeyrac Finance S.A.	103196	Location Matériel Lourd S.A.	103192
CB Luxembourg S.A.	103200	MFR Castel Romano Land S.à r.l.	103190
CEREP Green 6 S.à r.l.	103181	NC² Luxembourg Property S.à r.l.	103172
CFLJ S.à r.l.	103154	Neropro Invest S.A.	103199
CHLJ Holding S.A.	103158	Pestana Berlin S.à r.l.	103163
Clavita S.A.	103171	Phoenix Investment S.à r.l.	103200
Corvin S.A.	103171	Polma 1 S.A.	103171
Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A.	103193	Presta + S.à r.l.	103171
Equipax Luxembourg (No. 2) S.à r.l.	103154	SIFC Hotel Development S.à r.l.	103159
European Sealing Technology S.A.	103180	Société Civile Immobilière Bamescht ...	103158
Froeggen S.A.	103192	Swiss & Global Multiselect Advisory S.A.H.	103162
Grauggen	103199	Tecnovert Holding S.A.	103191
Gresham Participations S.A.	103172	Textilgros s.à r.l.	103180
Herald Wallenhorst S.à r.l.	103172	The Endwert Group S.à r.l.	103200

CFLJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 10, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 110.083.

Les comptes annuels audités au 31/12/2008 de la société CFLJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009133980/11.

(090161635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 3.903.799,90.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 58.455.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of September,

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

1. Equifax Luxembourg S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 51.062 ("Equifax Luxembourg S.à r.l."),

here represented by Maître Faruk DURUSU, avocat à la Cour, with address at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. Equifax Decision Systems B.V., a Dutch limited liability company having its registered office at Amsterdam and its principle establishment at Keplerstraat 34, NL-1171 Badhoevedorp, The Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 33189098 ("Equifax Decision Systems B.V."),

here represented by Maître Faruk DURUSU, avocat à la Cour, with address at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That they are the current shareholders (the "Shareholders") owning all the 10,002 (ten thousand and two) issued shares representing the total share capital of Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 58.455, constituted in Luxembourg by a notarial deed of Maître Marthe THYES-WALCH, at the time notary public, residing in Luxembourg, on February 24th, 1997, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 326 on June 26th 1997, which articles of association have been lastly amended by a notary deed of Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, on June 29th, 2009, currently being in process of publication with the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Company");

(ii) That the agenda of the meeting, of which they have been beforehand informed, is the following (the "Agenda"):

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of CAD 780.4478 so as to raise it from its current amount of CAD 3,903,019.4478 to CAD 3,903,799.8956 by the issue of 2 (two) new ordinary shares with a nominal value of CAD 390.2239 each subject to the payment of a global share premium in the amount of CAD 4,999,219.5522;

2. Subscription and payment by (i) Equifax Luxembourg S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 51.062 of 1 new share by way of a contribution in cash of an amount of CAD 4,950,000 and (ii) by Equifax Decision Systems B.V., a Dutch limited liability company having its registered office at Amsterdam and its principle establishment at Keplerstraat 34, NL-1171 Badhoevedorp, The Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 33189098 of 1 new share by way of a contribution in cash of an amount of CAD 50,000;

3. Subsequent amendment of the first phrase of article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions; and

4. Miscellaneous.

- (iii) That they waive any prior convening notice right; and
- (iv) That they have adopted the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred eighty point four thousand four hundred seventy-eight Canadian dollar (CAD 780.4478.-) so as to raise it from its current amount of three million nine hundred three thousand nineteen point four thousand four hundred seventy-eight Canadian dollar (CAD 3,903,019.4478) to the amount of three million nine hundred three thousand seven hundred ninety-nine point eight thousand nine hundred fifty-six Canadian dollars (CAD 3,903,799.8956) by the issue of two (2) new ordinary shares with a nominal value of three hundred ninety point two thousand two hundred thirty-nine Canadian dollars (CAD 390.2239) each (the "New Shares") subject to the payment of a global share premium in the amount of four million nine hundred ninety-nine thousand two hundred nineteen point five thousand five hundred twenty-two Canadian dollars (CAD 4,999,219.5522) (the "Share premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash to be made as follow:

- (i) An amount of four million nine hundred fifty thousand Canadian dollars (CAD 4,950,000) by Equifax Luxembourg S.à r.l. (the "Cash Amount 1"); and
- (ii) An amount of fifty thousand Canadian dollars (CAD 50,000) by Equifax Decision Systems B.V. (the "Cash Amount 2").

Second resolution

It is unanimously resolved to accept:

- (i) the subscription by Equifax Luxembourg S.a r.l. of one (1) of the New Shares subject to the payment of a share premium in the amount of four million nine hundred forty-nine thousand six hundred nine point seven thousand seven hundred and sixty-one Canadian dollars (CAD 4,949,609.7761); and
- (ii) the subscription by Equifax Decision Systems B.V. of one (1) of the New Shares subject to the payment of a share premium in the amount of forty-nine thousand six hundred nine thousand point seven thousand seven hundred sixty-one Canadian dollars (CAD 49,609.7761).

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Equifax Luxembourg S.a r.l. and Equifax Decision Systems B.V., hereby represented by M^e Faruk Durusu.

Equifax Luxembourg S.a r.l. and Equifax Decision Systems B.V. declare to subscribe the New Shares as indicated above in consideration for the Cash Amount 1, respectively the Cash Amount 2 (together the "Cash Amount"), subject to the payment by them of the Share Premium as indicated above.

*Description of the contribution
Evidence of the contribution's existence*

The Cash Amount has been blocked on the bank account of the Company and a proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Equifax Luxembourg S.a r.l.: 9,902 ordinary shares; and
- Equifax Decision Systems B.V.: 102 ordinary shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first phrase of article 5 of the Company's articles of association, which shall then be read as follows:

"The Company's capital is fixed at CAD 3,903,799.8956 (three million nine hundred three thousand seven hundred ninety-nine point eight thousand nine hundred fifty-six Canadian dollars) divided into 10,004 (ten thousand and four) shares, with a nominal value of CAD 390.2239 (three hundred ninety point two thousand two hundred thirty-nine Canadian dollars) each"

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand Euro (EUR 3,000).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Mersch on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un septembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch,

A COMPARU:

1. Equifax Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.062 ("Equifax Luxembourg S.à r.l.");

ici représentée par M^e Faruk DURUSU, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 102, rue Des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Equifax Decision Systems B.V., une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais ayant son siège social à Amsterdam et son principal établissement à Keplerstraat 34, NL-1171 Badhoevedorp, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33189098 ("Equifax Decision Systems B.V."),

ici représentée par M^e Faruk DURUSU, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 102, rue Des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle sont les associées actuelles (les "Associés") détenant les 10.002 (dix mille deux) parts sociales représentant l'entière du capital social d'Equifax Luxembourg (No. 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.455, constituée par acte notarié passé par-devant Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg le 24 février 1997, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro C-326 daté du 26 juin 1997, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié passé par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, daté du 29 juin 2009 et en cours de publication au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (la "Société").

(ii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont elles ont été préalablement informé, est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 780,4478 CAD afin de le porter de son montant actuel de 3.903.019,4478 CAD à 3.903.799,8956 par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 390,2239 CAD chacune sujettes au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 4.999.219,5522 CAD;

2. Souscription et paiement par (i) Equifax Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.062 d'une nouvelle part sociale par apport en numéraire d'un montant de 4.950.000 CAD et par (ii) Equifax Decision Systems B.V., une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais ayant son siège social à Amsterdam et son principal établissement à Keplerstraat 34, NL-1171 Badhoevedorp, Pays-Bas, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33189098 d'une nouvelle part sociale par apport en numéraire d'un montant de 50.000 CAD;

3. Modification consécutive de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions ci-dessus;

4. Divers

(iii) Qu'elles ont renoncé à tout droit de convocation préalable; et

(iv) Qu'elles ont adopté les résolutions suivantes par vote unanime.

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent quatre-vingts virgule quatre mille quatre cent soixante-dix-huit dollars canadiens (780,4478 CAD) afin de le porter de son montant actuel de trois millions neuf cent trois mille dix-neuf virgule quatre mille quatre cent soixante-dix-huit dollars canadiens (3.903.019,4478 CAD) à trois millions neuf cent trois mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf virgule huit mille neuf cent cinquante-six dollars canadiens (3.903.799,8956 CAD) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de trois cent quatre-vingt-dix virgule deux mille deux cent trente-neuf dollars canadiens (390,2239 CAD) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), sujette au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de quatre millions neuf

cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent dix-neuf virgule cinq mille cinq cent vingt-deux dollars canadiens (4.999.219,5522 CAD) (la "Prime d'Emission"), la totalité devant être libérée par un apport en numéraire comme suit:

(i) Un montant de quatre millions neuf cent cinquante mille dollars canadiens (4.950.000 CAD) à payer par Equifax Luxembourg S.à r.l. (le "Montant 1");

(ii) Un montant de cinquante mille dollars canadiens (50.000 CAD) à payer par Equifax Decision Systems B.V. (le "Montant 2");

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter:

(i) La souscription par Equifax Luxembourg S.à r.l. d'une (1) des Nouvelles Parts Sociales sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre millions neuf cent quarante-neuf mille six cent neuf virgule sept mille sept cent soixante et un dollars canadiens (4.949.609,7761 CAD); et

(ii) La souscription par Equifax Decision Systems BV d'une (1) des Nouvelles Parts Sociales sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant de quarante-neuf mille six cent neuf virgule sept mille sept cent soixante et un dollars canadiens (49.609,7761 CAD).

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Interviennent ensuite Equifax Luxembourg S.à r.l. et Equifax Decision Systems B.V., ici représentées par M^e Faruk Durusu.

Equifax Luxembourg S.à r.l. et Equifax Decision Systems B.V. déclarent souscrire aux Nouvelles Parts Sociales en contrepartie du Montant 1 et du Montant 2 (ensemble les "Montants"), sous réserve de paiement de la Prime d'Emission tel qu'indiqué ci-dessus.

Description de l'apport Preuve de l'existence de l'apport

Les Montants ont été bloqués sur le compte bancaire de la Société et une preuve de l'existence de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composée de:

- Equifax Luxembourg S.à r.l.: 9.902 parts sociales ordinaires;
- Equifax Decision Systems B.V.: 102 parts sociales ordinaires

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Das Gesellschaftskapital beträgt 3.903.799,8956.- CAD (drei Millionen neunhundertdreitausendsiebenhundertneunundneunzig Komma achttausendneunhundertsechsfünzig Kanadische Dollar) eingeteilt in 10.004 (zehntausendundvier) Anteile zu je 390,2239.- CAD (dreihundertneunzig Komma zweitausendzweihundertneununddreissig Kanadische Dollar)"

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ trois mille euros (3.000 EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 23 septembre 2009. Relation: MER/2009/1712. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 octobre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009133405/205.

(090161174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

CHLJ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 10, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 114.229.

Les comptes annuels audités au 31/12/2008 de la société CHLJ Holdings S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009133978/11.

(090161616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Société Civile Immobilière Bamescht, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck.
R.C.S. Luxembourg E 180.

L'an deux mille neuf, le quinze septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean-Marie HEYNEN, entrepreneur de constructions, né à Arlon (Belgique) le 14 mars 1954, demeurant à B-6780 Hondelange, 103, rue des Rochers,

détenteur de cinquante (50) parts sociales.

2.- Madame Franca ZACCAGNINI, employée privée, née à L'Aquila (Italie) le 31 octobre 1957, épouse de Monsieur Jean-Marie HEYNEN, demeurant à B-6780 Hondelange, 103, rue des Rochers,

détenrice de cinquante (50) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société civile immobilière "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BAMESCHT" (numéro d'identité 2003 70 01 857), avec siège social à L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro E 180, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1241 du 24 novembre 2003,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - Cessions de parts sociales

A) Monsieur Jean-Marie HEYNEN, comparant sub 1.-, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, une (1) part sociale qu'il détient dans la prédite société "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BAMESCHT", à Monsieur Patrick PETERS, agent immobilier, né à Ettelbruck, le 22 mai 1967, demeurant à B-3600 Genk, Steeneikstraat, 39, ici présent et ce acceptant.

B) Madame Franca ZACCAGNINI, comparante sub 2.-, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, quarante-neuf (49) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BAMESCHT", à Monsieur Patrick PETERS, préqualifié, ici présent et ce acceptant.

En application de l'article 6 des statuts, Monsieur Jean-Marie HEYNEN et Madame Franca ZACCAGNINI donnent leur agrément respectif aux cessions de parts sociales susvisées.

Conformément à l'article 1690 du Code civil, Monsieur Jean-Marie HEYNEN, en sa qualité de gérant, déclare accepter les prédites cessions de parts sociales au nom de la société "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BAMESCHT".

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part des cédants.

Après les prédites cessions, les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Jean-Marie HEYNEN, préqualifié, quarante-neuf parts sociales	49
2) Madame Franca ZACCAGNINI, préqualifiée, une part sociale	1
3) Monsieur Patrick PETERS, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

II. - Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Monsieur Jean-Marie HEYNEN, Madame Franca ZACCAGNINI et Monsieur Patrick PETERS, préqualifiés, seuls associés de la société "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BAMESCHT", ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

103159

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières à L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck et de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège de la société est établi à Erpeldange."

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Patrick PETERS, préqualifié, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

En conséquence, les deux gérants de la société sont actuellement Messieurs Jean-Marie HEYNEN et Patrick PETERS, préqualifiés.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HEYEN, ZACCAGNINI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 septembre 2009. Relation: CAP/2009/3179. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 octobre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009133306/66.

(090161226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 53.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.943.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of September,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Hotel Development S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 110.943 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on September 23, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on May 27, 2009, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1651 of August 27, 2009.

SIFC Development Holding S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.948 (the Sole Shareholder),

represented by Ms Marion Géniaux, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 16, 2009,

the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five million Korean Won (KRW 5,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty eight million Korean Won (KRW 48,000,000)

to an amount of fifty three million Korean Won (KRW 53,000,000) by the issuance of five (5) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of one hundred and fifty four thousand two hundred and ninety Korean Won (KRW 154,290.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five million Korean Won (KRW 5,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty eight million Korean Won (KRW 48,000,000) to an amount of fifty three million Korean Won (KRW 53,000,000) by the issuance of five (5) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for five (5) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to four thousand two hundred and sixty three United States Dollars and twenty seven Cents (USD 4,263.27), being the equivalent of five million one hundred and fifty four thousand two hundred and ninety Korean Won (KRW 5,154,290.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,209, of which five million Korean Won (KRW 5,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and one hundred and fifty four thousand two hundred and ninety Korean Won (KRW 154,290.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of four thousand two hundred and sixty three United States Dollars and twenty seven Cents (USD 4,263.27, being the equivalent of equivalent of five million one hundred and fifty four thousand two hundred and ninety Korean Won (KRW 5,154,290.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at fifty three million Korean Won (KRW 53,000,000) represented by fifty three (53) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-). The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Hotel Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.943 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 23 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le

notaire instrumentant, le 27 mai 2009, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1651 du 27 août 2009.

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.948 (l'Associé Unique),

représentée par Mademoiselle Marion Géniaux, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 septembre 2009,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq millions de Won coréens (KRW 5.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit millions de Won coréens (KRW 48.000.000,-) à un montant de cinquante-trois millions de Won coréens (KRW 53.000.000,-), par l'émission de cinq (5) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de cent cinquante quatre mille deux cent quatre-vingt-dix Won coréens (KRW 154,290,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions de Won coréens (KRW 5.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit millions de Won coréens (KRW 48.000.000) à un montant de cinquante-trois millions de Won coréens (KRW 53.000.000,-), par l'émission de cinq (5) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

L'Associé Unique déclare souscrire cinq (5) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à quatre mille deux cent soixante-trois dollars américains et vingt-sept Cents (USD 4,263.27) équivalant à cinq millions cent cinquante quatre mille deux cent quatre-vingt-dix Won coréens (KRW 5,154,290,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1,209, dont cinq millions de Won coréens (KRW 5.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société cent cinquante quatre mille deux cent quatre-vingt-dix Won coréens (KRW 154,290,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société. Le montant total de quatre mille deux cent soixante-trois dollars américains et vingt-sept Cents (USD 4,263.27) équivalant à cinq millions cent cinquante quatre mille deux cent quatre-vingt-dix Won coréens (KRW 5,154,290,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante-trois millions de Won coréens (KRW 53.000.000,-) représenté par cinquante-trois (53) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GÉNIAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39596 Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

- POUR COPIE CONFORME -délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009133950/146.

(090161514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

**Swiss & Global Multiselect Advisory S.A.H., Société Anonyme Holding,
(anc. Julius Baer Multiselect Advisory).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.428.

Im Jahre zweitausend und neun, am achtzehnten September.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft „Julius Baer Multiselect Advisory“, mit Sitz in L-1661 Luxemburg, 25, Grand Rue, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 85.428, welche gegründet wurde gemäß notarieller Urkunde am 8. Januar 2002, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 375 vom 7. März 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Dieter STEBERL, managing director Julius Baer Luxembourg SA, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Melanie TERNITE, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Patricia ZEWENBECKER, Privatangestellte beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Da sämtliche FÜNFUNDSEBZIG (75) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Abänderung von Art 1 der Satzung wie folgt:

Abänderung des Namens der Gesellschaft von „Julius Baer Multiselect Advisory S.A.H.“ in „Swiss & Global Multiselect Advisory S.A.H.“.

2. Inkrafttreten wie folgt:

Die Abänderung von Artikel 1 der Satzung tritt am 30. September 2009 in Kraft.

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Namen der Gesellschaft von „Julius Baer Multiselect Advisory“ in „Swiss & Global Multiselect Advisory S.A.H.“ abzuändern und Artikel 1 der Satzung wie folgt zu ändern:

Art. 1. Zwischen den Gesellschaftern besteht eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht unter dem Namen Swiss & Global Multiselect Advisory S.A.H. (die "Gesellschaft") in der Form einer „societe anonyme holding.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Inkrafttreten der Abänderung von Artikel 1 der Satzung zum 30. September 2009.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit demammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. STEBERL, M. TERNITE, P. ZEWEN-BECKER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39590. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

- FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE - zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Luxemburg, den 1. Oktober 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009133943/53.

(090161543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Pestana Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 148.692.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighth day of October.

Before Us Maître Marline SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Pestana Luxembourg, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and being registered under number B 17.673, represented by Sophie Theisen, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on 7 October 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Pestana Berlin S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the operation of hotels, in particular a hotel situated in D-10787 Berlin (Germany), 22, Rauchstrasse.

3.2 The Company may also acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and may manage such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public

or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.3 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.5 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.6 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.7 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company..

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, Pestana Luxembourg, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Jose De Melo Breyner Roquette, born on 18 April 1967 in Lisbon, Portugal, with professional address at Pestana Palace Hotel, Rau Jau, 54, 1300-314 Lisbon, Portugal;
- Jose Alexandre Lebre Theotonio, born on 28 September 1964 in Beja, Portugal, with professional address at 1, Largo Antonio Nobre, 9004-531 Funchal, Madeira, Portugal;
- Hermanus Roelof Willem Troskie, born on 24 May 1970 in Amsterdam, The Netherlands, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le huit octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Pestana Luxembourg, une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 17.673, ici représentée par Sophie Theisen, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Pestana Berlin S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est l'exploitation d'hôtels, en particulier un hôtel situé à D-10787 Berlin (Allemagne), 22, Rauchstrasse.

3.2 La Société pourra aussi acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et pourra gérer ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.3 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et

engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société

3.5 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.7 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, partout gérant de la Société.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation.

10.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Pestana Luxembourg, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- José De Melo Breyner Roquette, né le 18 avril 1967 à Lisbonne, Portugal, avec adresse professionnelle à Pestana Palace Hotel, Rau Jau, 54, 1300-314 Lisbonne, Portugal;

- José Alexandre Lebre Theotonio, né le 28 septembre 1964 à Beja, Portugal, avec adresse professionnelle à 1, Largo Antonio Nobre, 9004-531 Funchal, Madère, Portugal;

- Hermanus Roelof Willem Troskie, né le 24 mai 1970 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Theisen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2009. LAC/2009/42214. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009133803/426.

(090162111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Corvin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 59.993.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009133998/11.

(090161872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Presta + S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 35, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 97.419.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009133981/10.

(090161535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Clavita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 56.852.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009133999/10.

(090161876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Polma 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 115.941.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2009

L'assemblée générale a décidé les résolutions suivantes:

- Non renouvellement du mandat de M. Luc LEROI, en sa qualité d'administrateur, avec adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

- Renouvellement du mandat de M. Christoph MANTHE, en sa qualité d'administrateur, avec adresse professionnelle au 25, rue de Balzac, F-75008 Paris, jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2014;

- Nomination de M. Nicolas TOMMASINI, en qualité d'administrateur, avec adresse professionnelle au 25, rue de Balzac, F-75008 Paris, jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2014;

Renouvellement du mandat de commissaire d'H.R.T. Révision S.A., société anonyme ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 51.238, jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 6 octobre 2009.

Olivier Lansac
Mandataire

Référence de publication: 2009133886/23.

(090161900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Gresham Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 69.872.

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009134001/10.

(090161878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

AWSG Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 143.669.

Les comptes annuels audités au 31/12/2008 de la société AWSG Limited, Société à responsabilité limitée ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009133979/11.

(090161620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Herald Wallenhorst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.893.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009133962/10.

(090161877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

NC² Luxembourg Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 148.651.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the 14th of October.

Before Us Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

NC² Global LLC, a limited liability company, having its registered office in 1209 Orange Street, New Castle County, Wilmington, Delaware 19801 USA, registered in the State of Delaware, Secretary of State, Division of Corporations, under no. 4672536, formed on July 24, 2009, here represented by Michèle Sensi, legal practitioner, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of proxies.

The proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities and any right, intellectual property rights, patents, and trade marks licenses, and generally to hold, to license the right to use it solely to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks and licenses; to purchase and sale any goods and products of any nature whatsoever, from/to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary; to acquire, own and manage supplier-based tooling as needed, and to receive compensation from related parties within the group for the use of the tooling; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

Art. 3. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The Company will have the name "NC² Luxembourg Property S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

Capital - Units

Art. 6. The unit capital is fixed at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) units of one US dollar (USD 1.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each unit entitles to a part of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In the case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholder(s) holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

In case of plurality of managers, the board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board may also pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of the majority of the managers.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Notwithstanding the foregoing, the managers acknowledge and agree that the Company will be managed in accordance with the provisions of that certain Joint Venture Operating Agreement of NC ² Global LLC (hereinafter, the "JVOA").

Art. 13. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Unitholders decisions

Art. 14. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of November and ends on the thirty-first of October of the following year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A single unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all of its liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the twenty thousand (20,000) units representing the capital have been entirely subscribed by NC ² Global LLC, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 1,200.-).

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing party, representing the entirety of the unit capital and exercising the powers devolved to the unitholders' meeting, passed the following resolutions:

- 1) The first financial year shall begin on the incorporation date of the Company and shall terminate on the thirty-first of October, 2010.
- 2) Are appointed as managers for an undetermined duration:
 - Mr James Robert Moise, Purchasing Director, born on January 18, 1963 in St. Louis, MO, having its professional address at 4201 Winfield Road, Warrenville IL, 60 555 USA;
 - Mr Chad Michael Conley, Manufacturing Director, born on October 28, 1968 in Indiana, USA, having its professional address at 4201 Winfield Road, Warrenville IL, 60 555 USA;
 - Mr Robert Louis Iacullo, Chief Financial Officer, born on January 3, 1965 in Chicago, IL USA, having its professional address at 4201 Winfield Road, Warrenville IL, 60 555 USA;
- 3) The Company shall have its registered office at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.
- 4) The Company shall be managed in accordance with the provisions of the JVOA.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

NC ² Global LLC, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1209 Orange Street, New Castle County, Wilmington, Delaware 19801 USA, immatriculée en l'État du Delaware, Secrétariat d'État, Section des sociétés, sous 4672536, constituée le 24 juillet 2009, ici représentée par Michèle Sensi, clerc de notaire, résident à Esch-sur-Alzette, en vertu de procurations

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la

Société"), et en particulier par la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits, droits de propriété intellectuelle, brevets, marques et licences, et généralement de détenir, autoriser le droit de les utiliser seul à toute société holding, filiale, société affiliée ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holding, filiale ou société affiliée et généralement les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder ou en disposer, en tout ou en partie, pour un prix jugé convenable par la Société, et de sous-traiter la gestion et la mise en valeur de ces droits, marques et licences; d'acquérir et de céder tous biens et productions de toute nature, de/à toute société holding, filiale, société affiliée ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holding, filiale ou société affiliée; d'acquérir, de détenir, de gérer des outils provenant des fournisseurs, et de percevoir une rémunération en contrepartie des sociétés affiliées au groupe; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale, société affiliée ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holding, filiale ou société affiliée dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "NC ² Luxembourg Property S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérant(s).

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés ou de l'associé unique.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société se trouve engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un quelconque membre du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication. Ces documents, ensemble, formeront les documents circulaires qui feront office de preuve de cette décision. Les décisions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être valablement certifiées ou un extrait émis grâce à la signature de la majorité des gérants.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

L'utilisation d'équipement de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Toutefois, les gérants reconnaissent et acceptent que la société sera gérée en conformité avec l'accord opérationnel de partenariat commercial de NC² Global LLC (ci-après, le "AOPC").

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le premier novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le(s) gérant(s) prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les vingt mille (20.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par NC² Global LLC, prénommée, ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cinq cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un octobre 2010.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - M. James Robert Moise, directeur des achats, né le 18 janvier 1963 à St. Louis, MO, USA, ayant son adresse professionnelle au 4201 Winfield Road, Warrenville IL, 60 555 USA;
 - M. Chad Michael Conley, directeur de la production, né le 28 octobre 1968 dans l'Indiana, USA, ayant son adresse professionnelle au 4201 Winfield Road, Warrenville IL, 60 555
 - M. Robert Louis lacullo, directeur financier, né le 3 janvier 1965 à Chicago, IL., USA, ayant son adresse professionnelle au 4201 Winfield Road, Warrenville IL, 60 555 USA;
- 3) Le siège social de la Société est établi au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.
- 4) La Société sera gérée en conformité avec le "AOPC".

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.Sensi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12435. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Nathalie BOICA.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 octobre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009133341/281.

(090161145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Bevington Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.712.673,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.228.

In the year two thousand and nine on the tenth day of August.

Before Us, Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bevington Holdings L.P., a limited partnership established in Jersey and having its registered office at La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB, acting through its general partner Inchlayre Limited, a private limited liability company, registered in Jersey with number 100101, having its registered office at La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Helene Massard, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 August 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented and acting in the capacities as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current shareholder of Bevington S.à r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered within the Luxembourg trade register under number B 138.228, incorporated by deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary on, 14 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 30 May 2008, number 1327, page 63684; and amended by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 19 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 30 May 2008, number 1327, page 63659, (the "Company");

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder DECIDES to increase the subscribed capital by an amount of ONE EURO (EUR 1.-)

to bring it from its present amount of ONE MILLION SEVEN HUNDRED AND TWELVE THOUSAND SIX HUNDRED AND SEVENTY TWO EUROS (EUR 1,712,672) to ONE MILLION SEVEN HUNDRED AND TWELVE THOUSAND SIX HUNDRED AND SEVENTY THREE EUROS (EUR 1,712,673)

by the issuance of ONE (1) new share having a nominal value of ONE EURO (EUR 1) having the same rights and obligations as the existing shares and the allocation of an amount of TWO HUNDRED FORTY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED NINETY-NINE EUROS (EUR 249,999.00) to the share premium account.

Subscription - Payment

THEREUPON, the Sole Shareholder represented as stated here above, declared to subscribe for ONE (1) new share with a nominal value of ONE EURO (EUR 1.-) and to pay it fully up at nominal value by contribution in cash of ONE EURO (EUR 1.-) together with a share premium of TWO HUNDRED FORTY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED NINETY-NINE EUROS (EUR 249,999.00), in total TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 250,000.00) by contribution in cash of TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 250,000.00).

The amount of TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 250,000.00) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder DECIDES to amend the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **6.1. Subscribed and authorised share capital.** The Company's corporate capital is fixed at ONE MILLION SEVEN HUNDRED AND TWELVE THOUSAND SIX HUNDRED AND SEVENTY THREE EUROS (EUR 1,712,673) represented by ONE MILLION SEVEN HUNDRED AND TWELVE THOUSAND SIX HUNDRED AND SEVENTY THREE (1,712,673) shares (parts sociales) of ONE EURO (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up."

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS TERMINATED.

103179

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bevington Holdings L.P., ayant son siège social à la Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB, agissant par l'intermédiaire de son general partner Inchlayre Limited, enregistré à Jersey sous le numéro 100101, ayant son siège social à La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB ("Associé Unique"),

ici représentée par Helene Massard, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 août 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Le comparant, représenté et agissant en qualité comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé actuel de la Bevington S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.228, constituée suivant acte du notaire Maître Paul Decker, demeurant à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentant en date du 14 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 30 mai 2008, numéro 1327, page 63684, modifié suivant acte du notaire Delvaux en date du 19 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 30 mai 2008, numéro 1327, page 63659.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant d'UN EURO (EUR 1,-) pour porter son montant actuel de UN MILLION SEPT CENT DOUZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-DOUZE EUROS (EUR 1.712.672) à UN MILLION SEPT CENT DOUZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS (EUR 1.712.673) par l'émission d'UNE (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1), ces actions ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et l'allocation au compte prime d'émission d'un montant de DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS (EUR 249.999.-).

Souscription - Paiement

SUR CE, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à UNE (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de UN EURO (EUR 1), et de la libérer entièrement à leur valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS (EUR 249.999,00), soit au total DEUX CENT CINQUANTE MILLE (EUR 250.000,00) moyennant un apport en espèces de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000,00).

Le montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 250.000) est dès à présent à la disposition de la Société dont preuve a été fournie au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des statuts comme suit:

" **Art. 6.1. Le capital social souscrit et autorisé.** Le capital social est fixé à UN MILLION SEPT CENT DOUZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS (EUR 1.712.673) représenté par UN MILLION SEPT CENT DOUZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-TREIZE (1.712.673) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

103180

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à environ EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. MASSARD, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 13 août 2009, LAC/2009/33355. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/09/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009133295/120.

(090160623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

European Sealing Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1581 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 87.139.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.

Signature

Référence de publication: 2009134106/11.

(090161798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Textilgros s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 33, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 17.358.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.

Signature

Référence de publication: 2009134107/11.

(090161797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Azimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 34, Ilôt du Château.

R.C.S. Luxembourg B 102.414.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.

Signature

Référence de publication: 2009134105/11.

(090161801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

CEREP Green 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 148.655.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty eighth day of September.

Before Us Maître Joelle BADEN, notary residing in Luxembourg, acting in place of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, who will keep the original of this deed

THERE APPEARED:

CEREP III Investment M S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.111 whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1895, page 90937, dated 1st August 2008,

here represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name.

There is hereby formed a private limited liability company under the name "CEREP Green 6 S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of

the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

3.5.4 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

4. Duration.

The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) shares. Each Share has a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder (s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility.

Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III.- Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers", each member individually, the "Manager"). The Sole Manager or the Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2 The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, for legitimate reasons only, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 12.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration acts (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

10. Representation of the company.

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.

11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, fax, e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

Chapter IV.- General Meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14. Holding of general meetings.

14.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

15. Majorities.

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V.- Business year

16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Chapter VI.- Liquidation

18. Causes of dissolution.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

20. Applicable law.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30 June 2010.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:	
CEREP III Investment M S.à r.l.	250 Shares
Total: two hundred and fifty Shares	250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as Sole Manager for an undetermined period:
 - CEREP Management S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.246 and whose articles of incorporation have been amended for the last time on 6 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1754, page 84189, dated 10 September 2009.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound, in case of a sole manager, by the sole signature of the Sole Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

- 2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, lequel aura la garde de la présente minute,

A COMPARU:

CEREP III Investment M S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.111, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1895, page 90937, en date du 1^{er} août 2008,

la comparante ci-dessus est ici représentée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination.

Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CEREP Green 6 S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les "Statuts").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société a également pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

3.5.3 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.5.4 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune (ci-après les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après ensemble comme les "Associés" et chacun étant un "Associé".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Indivisibilité des parts.

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"), chacun étant alors désigné comme "Gérant". Le Gérant Unique ou les Gérants le cas échéant ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, uniquement pour justes motifs, par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés conformément aux articles 14 et 15.

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 des présents Statuts sont valables et créent des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2 Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la société.

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

11. Délégation et mandat du gérant unique ou du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un courriel ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que fax, courriel, télégramme, facsimilé ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Titre IV.- Assemblée Générale des associés

13. Pouvoirs de l'assemblée des associés - Votes.

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14. Tenue d'assemblées générales.

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

15. Majorités.

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V.- Exercice social

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

17. Droit de distribution des parts.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Titre VI.- Liquidation

18. Causes de dissolution.

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé unique peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Titre VII.- Loi applicable

20. Loi applicable.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2010.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

CEREP III Investment M S.à r.l.	250 Parts
Total: deux cent cinquante Parts Sociales	250 Parts

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée comme Gérant Unique pour une période indéterminée:

- CEREP Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 6 juillet 2009, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1754, page 84189, en date du 10 septembre 2009.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du Gérant Unique, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. BADEN

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 septembre 2009. Relation: LAC/2009/40195. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009133338/507.

(090161164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

MFR Castel Romano Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.018.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MFR Castel Romano Land S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009134330/12.

(090161302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Intelligent Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.890.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTELLIGENT ENGINEERING S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009134332/12.

(090161308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Tecnovert Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 24.039.

In the year two thousand and nine, on the ninth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KERMON CAPITAL INC, with registered office at Akara Building, 24, De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, BVI company number 429351 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Cynthia Fradcourt, private employee, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 29th, 2009.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person declares that it is the sole shareholder of TECNOVERT HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, then residing at Luxembourg, on 7 March 1986, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 133 in 1986, amended according to a deed received by Maître Christine Doerner, notary residing at Bettembourg, on 12 October 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 256 dated 10 April 2001, registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 24.039 (the "Company").

The Sole Shareholder has requested the notary to act the following:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the date of the annual ordinary general meeting of shareholders which will be held at the registered office of the company on the first Friday of June at 10.00 a.m.

Second resolution

As a result of the foregoing, article 10 of the articles of incorporation is amended, so that it will read from now as follows:

" **Art. 10.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Friday of June at 10.00 a.m..

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties represented as stated above, the present deed is worded in English, followed by a German translation. In case of discrepancies between the English version and the German version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

In witness whereof, the undersigned notary has set her hand and seal on the day and year first mentioned here above.

The document having been read to the proxy holder, he signed together with the notary the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahr zweitausendneun, am neunten Oktober.

Vor Uns Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

KERMON CAPITAL INC, mit Gesellschaftssitz in Akara Building, 24, De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, BVI Gesellschaftsnummer 429351 (der "alleiniger Aktionär"), hier vertreten durch Cynthia Fradcourt, private Angestellte, mit beruflicher Anschrift in 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gemäß einer Vollmacht gegeben in Luxemburg am 29. September 2009.

Vorgenannte Vollmacht, nachdem sie vom Bevollmächtigten und dem Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, wird gegenwärtiger Urkunde zwecks Registrierung beigefügt bleiben.

Der erschienen Komparent erklärt, dass er der alleinige Aktionär von TECNOVERT HOLDING S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, ist. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître André Schwachtgen, Notar mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 7. März 1986, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 133 vom Jahre 1986, welche Statuten zum letzten Mal abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Christine Doerner, Notar mit Amtssitz in Bettembourg, am 12. Oktober 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 256 vom 10.

April 2001. Die Gesellschaft ist eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 24.039 (die „Gesellschaft“).

Der alleinige Aktionär hat den Notar gebeten folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Aktionär beschließt das Datum der jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre abzuändern welche am ersten Freitag des Monats Juni um 10 Uhr am Sitz der Gesellschaft abgehalten wird.

Zweiter Beschluss

Als Konsequenz des ersten Beschlusses wird Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft abgeändert, um zukünftig folgenden Wortlaut zu haben:

„ **Art. 10.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Freitag des Monats Juni um 10 Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.“

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Ersuchen der vorstehend bezeichneten Erschienenen in englischer Sprache abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Version, und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Version maßgeblich ist.

WORÜBER, die vorliegende Urkunde errichtet wurde in Luxemburg, am zu Beginn dieses Dokuments bezeichneten Tag.

Zu Urkunde dessen hat der unterzeichnende Notar dies am Tag und im Jahr wie vorstehend zuerst angegeben, unterzeichnet und sein Siegel aufgebracht.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten vorgelesen wurde, hat er die vorliegende Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: C. Fradcourt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2009. LAC/2009/42514. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009134027/84.

(090161811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Froeggen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 109.589.

Le bilan pour la période du 1^{er} Juillet 2007 au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134369/11.

(090161641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

L.M.L. S.A., Location Matériel Lourd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 103.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009134340/10.

(090161249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.654.

In the year two thousand nine, on the tenth day of September.

Before us Maître Carlo WERSANDT, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A.", a Luxembourg "société anonyme" having its registered office 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, on 17 November 2004, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" under the number 186 of 2 March 2005, lastly amended by a deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, on 17 January 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" under the number 684 of 19 March 2008, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B.104.654 (the "Company").

The meeting is presided by Mr Paul Kremer, Vice-President of CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Chairman appoints as secretary Mr Tomas Gonzalez Rubio, Assistant Vice President of CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The meeting elects as scrutineer Mr. Daniel BREGER, Mandatory of CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Chairman requests the notary to act that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the sixty-five thousand seven hundred seventy-one (65,771) ordinary shares without indication of a nominal value, and the two (2) mandatory redeemable preferred shares without indication of a nominal value, representing the entire corporate capital of EUR 31,886,750.40 (thirty-one million eight hundred eighty-six thousand seven hundred fifty Euros and forty Cents) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list has been checked by the scrutineer.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialed "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time to the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1) Waiving of notice right;

2) Increase of the subscribed capital of the Company by an amount of EUR 13,810,050.- (thirteen million eight hundred ten thousand and fifty Euros), corresponding to GBP 12,077,000.- (twelve million seventy-seven thousand Pounds Sterling), according to an agreed exchange rate of GBP 1.- equals EUR 1.1435 being the exchange rate indicated on the OANDA.com currency converting webpage (<http://www.oanda.com>) on September 8, 2009.

3) Subsequent amendment of article 7 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company;

After the foregoing has been approved by the shareholders, the following resolutions have been taken by unanimous vote:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

Second resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company without issue of new shares, but by increase of the par value of all the shares, so as to raise it from its current amount of EUR 31,886,750.40 (thirty-one million eight hundred eighty-six thousand seven hundred fifty Euros and forty Cents) to EUR 45,696,800.40 (forty-five million six hundred ninety-six thousand eight hundred Euros and forty Cents) by a contribution in cash of an amount of 12,077,000.- GBP (twelve million seventy-seven thousand Pounds Sterling) equivalent to EUR 13,810,050.- (thirteen million eight hundred ten thousand and fifty Euros)

Payment

The amount of the increase of capital by an equivalent amount of EUR 13,810,050 (thirteen million eight hundred ten thousand and fifty Euros) has been entirely paid up in cash by the existing shareholders, so that the amount of GBP

12,077,000.- (twelve million seventy-seven thousand Pounds Sterling) equivalent to EUR 13,810.050 (thirteen million eight hundred ten thousand and fifty Euros) is from now on at the free and entire disposal of the company; proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution in cash having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article seven of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 7.** The Company's capital is set at EUR 45,696,800.40 (forty-five million six hundred ninety-six thousand eight hundred Euros and forty Cents), represented by:

i) 65,771 (sixty-five thousand seven hundred and seventy-one) shares without indication of nominal value ("Ordinary Shares"), and

(ii) 2 (two) mandatory redeemable preferred shares without indication of nominal value ("MRPS", and together with the Ordinary Shares, the "Shares"), which are redeemable in accordance with these Articles and Luxembourg law."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which will be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand five hundred euros.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A.", une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 17 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 186 du 2 mars 2005, modifié dernièrement suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 17 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 684 du 19 mars 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.654 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Kremer, Vice-Président de CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Tomas Gonzalez Rubio, Assistant Vice President, de CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Daniel BREGER, Mandatory de CREDIT SUISSE ASST MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Il ressort de la liste de présence établie et vérifiée par les membres du Bureau que les soixante-cinq mille sept cent soixante et onze (65.771) actions ordinaires sans indication de valeur nominale, et les deux (2) actions préférentielles obligatoirement rachetables sans indication de valeur nominale, représentant l'ensemble du capital social de EUR 31.886.750,40 (trente et une millions huit cent quatre-vingt-six mille sept cent cinquante euros et quarante centimes), sont représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocation préalable, tous les actionnaires reconnaissant s'être déclaré d'accord à délibérer sur l'ordre du jour après en avoir pris connaissance.

La liste de présence a été vérifiée par le scrutateur.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 13.810.050,- (treize millions huit cent dix mille et cinquante Euros), équivalent à GBP 12.077.000,- (douze millions soixante-dix-sept mille Livres Sterling), conformément à un taux de change accepté de GBP 1,- équivalant à EUR 1,1435, étant le taux de changé indiqué sur la page web de conversion de devise de OANDA.com à la date du 8 septembre 2009.

3. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société aux fins de refléter le nouveau capital social de la Société.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé unanimement que les actionnaires renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Deuxième résolution

Il est décidé unanimement d'augmenter le capital social de la Société, sans émettre de nouvelles actions, mais par augmentation du pair comptable de toutes les actions afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.886.750,40 (trente et une millions huit cent quatre-vingt-six mille sept cent cinquante euros et quarante centimes) à EUR 45.696.800,40 (quarante-cinq millions six cent quatre-vingt-seize mille huit cent euros et quarante centimes) par apport en numéraire d'un montant de GBP 12.077.000,- (douze millions soixante-dix-sept mille livres sterling) équivalant à EUR 13.810.050,- (treize millions huit cent dix mille cinquante Euros).

Paiement

Le montant de l'augmentation de capital équivalant à un montant de EUR 13.810.050,- (treize millions huit cent dix mille cinquante euros) a été réglé entièrement en numéraire par les actionnaires existants, de sorte que le montant de GBP 12.077.000,- (douze millions soixante-dix-sept mille livres sterling) équivalant à EUR 13.810.050,- (treize millions huit cent dix mille cinquante euros), est dès à présent à la libre et entière disposition de la Société; preuve en a été donné au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport en numéraire décrit ci-dessus ayant été entièrement réalisé, il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article sept des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital de la Société est fixé à EUR 45.696.800,40 (quarante-cinq millions six cent quatre-vingt-seize mille huit cent euros et quarante centimes), représenté par:

(i) 65.771 (soixante-cinq mille sept cent soixante et onze) actions sans indication de valeur nominale ("Actions Ordinaires"), et

(ii) deux (2) actions préférentielles obligatoirement rachetables sans indication de valeur nominale ("APOR" et avec les Actions Ordinaires, les "Actions")."

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés approximativement à cinq mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut levée.

Le notaire soussigné, qui connaît et parle anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Paul Kremer, Tomas Gonzalez Rubio, Daniel Breger, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2009. LAC/2009/37288. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme.

Référence de publication: 2009133316/160.

(090160726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Cambeyrac Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 148.664.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le treize octobre,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

Ont comparu:

1.- TRIPLE F LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques)

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.c. le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8685,

2.- FFF LIMITED, société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, bonadie Street,

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, prénommée,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire Emile Schlessler, prèdit, de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C. le 16 mai 2007, LAC /2007 /8689.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CAMBEYRAC FINANCE S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième jeudi du mois de juin de chaque année à 09.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 13. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- TRIPLE F LIMITED, prénommée Cent cinquante-cinq actions	155
2.- FFF LIMITED, prénommée cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

103198

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000.00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de SIX ans:

a. Monsieur Jean FABER, expert-comptable, né le 26 octobre 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt

b. Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, né le 3 septembre 1969 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt.

c. Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, née le 24 juin 1961 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de SIX ans:

La société anonyme REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 25.549.

3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lemoye, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 14 octobre 2009. Relation: RED/2009/1095. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 15 octobre 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009133829/143.

(090161358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Investments PA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESTMENTS PA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009134339/12.

(090161312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Grauggen, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 122.797.

Le bilan pour la période du 1^{er} Juillet 2007 au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134370/11.

(090161643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Nerpro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 110.084.

L'an deux mille neuf, le douze octobre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "NERPRO INVEST S.A.", R.C.S. Luxembourg B 110 084, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 23 du 4 janvier 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société et de la mettre subséquemment en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme liquidateur de la Société, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schill, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2009. LAC/2009/42806. Reçu douze euros (12.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009134022/50.

(090161804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Phoenix Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.718.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 26 mai 2005, et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 14 juillet 2005 sous la référence L050060472, PricewaterhouseCoopers doit être indiqué comme réviseur d'entreprise en lieu et place de Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009133891/14.

(090161958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

CB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.443.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009134023/13.

(090162069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

The Endwert Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 135.992.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par le Conseil d'Administration de la Société que la Société a transféré, en date du 15 septembre 2009, son siège social du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 21, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009133352/13.

(090161017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.
